

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2026



Fondement du DOB

- ❖ Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire des communes et, par conséquent, son non-respect entache d'illégalité la délibération adoptant le budget primitif .
- ❖ Le rapport vise à montrer les données essentielles à prendre en compte pour définir les lignes directrices du budget 2026. Il s'agit à ce stade de présenter les données fondamentales et une première esquisse destinée à servir de base aux travaux des commissions et de l'Assemblée.
- ❖ Le document établi dans cette perspective préfigurera ce que pourrait être la section de fonctionnement , son équilibre et la marge de manœuvre éventuelle pour financer la section d'investissement.
- ❖ Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le contexte économique et financier national, intégrant les mesures prévues par la loi de finances spéciale. Ces orientations budgétaires sont aussi marquées par des mesures propres à la Commune.

■	Les finances locales en 2026	
1.	Le contexte macro économique	page 4
2.	Atténuation de l'inflation	page 5
3.	La revalorisation forfaitaire des bases	page 6
4.	Redressements des comptes publics	page 7
5.	Processus d'adoption du PLF	Page 9
6.	Modalités de la redistribution horizontale	page 12
7.	Les mesures législatives	page 14
■	Les données propres à la commune	
1.	Les charges de structure	page 26
2.	Les charges courantes de fonctionnement	page 28
3.	Les ressources de fonctionnement – approche de la fiscalité 2025	page 34
4.	Les investissements 2026	page 37
5.	Les comptes de résultat 2025	page 39
6.	Etats des restes à réaliser	page 42
7.	Maquette et prospective du budget prévisionnel 2026	page 46
	Lexique	page 50

1- Le contexte macro économique

❖ **Taux de croissance du PIB (en volume)**

- 0,7 % en 2025 après 1,2 % en 2024 et 1,4 % en 2023
- 1,0 % en 2026

❖ **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**

- 1,1 % en 2025, contre 2,0 % en 2024 et 5,2 % en 2022
- 1,3 % en 2026

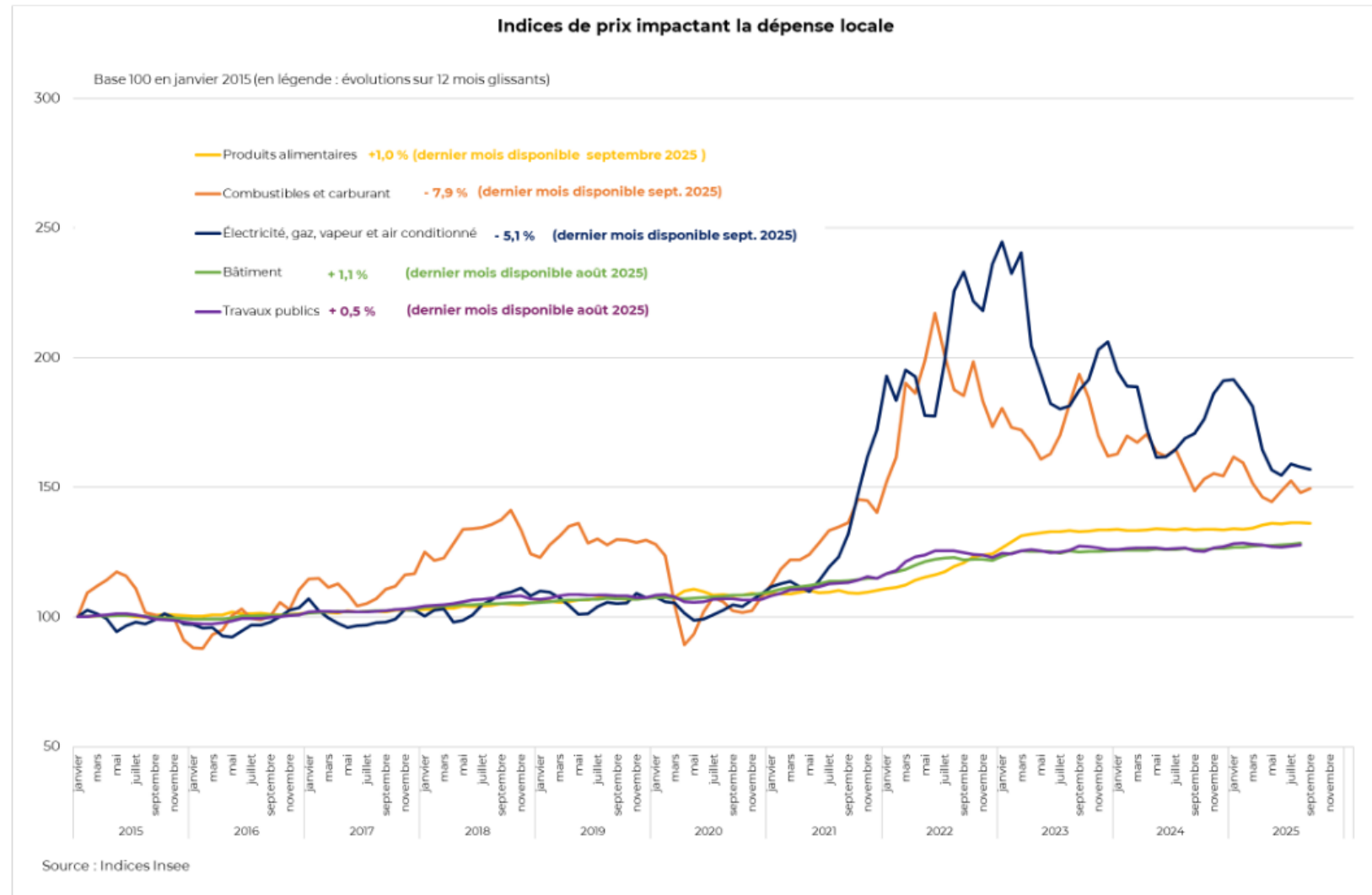
❖ **Déficit public**

- 5,4 % du P.I.B. en 2025 après 5,8 % en 2024 et 5,5 % en 2023
- 4,7 % du PIB en 2026

❖ **Taux d'intérêt**

- Stabilisation des conditions fixées par la Banque centrale européenne et de l'écart entre les taux longs français et allemands (désormais environ 80 points de base)

2- Atténuation de l'inflation

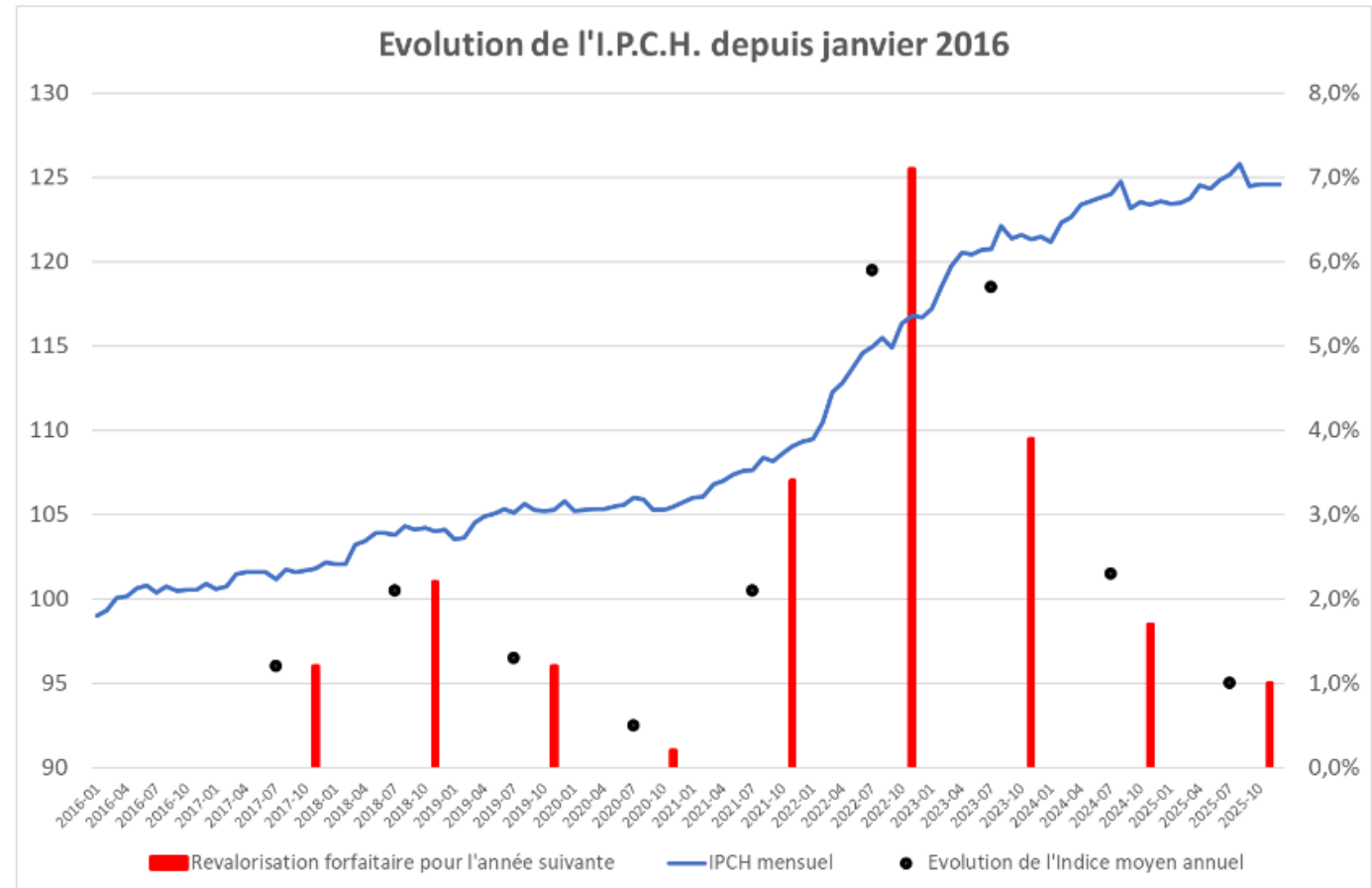


3- Revalorisation forfaitaire des bases

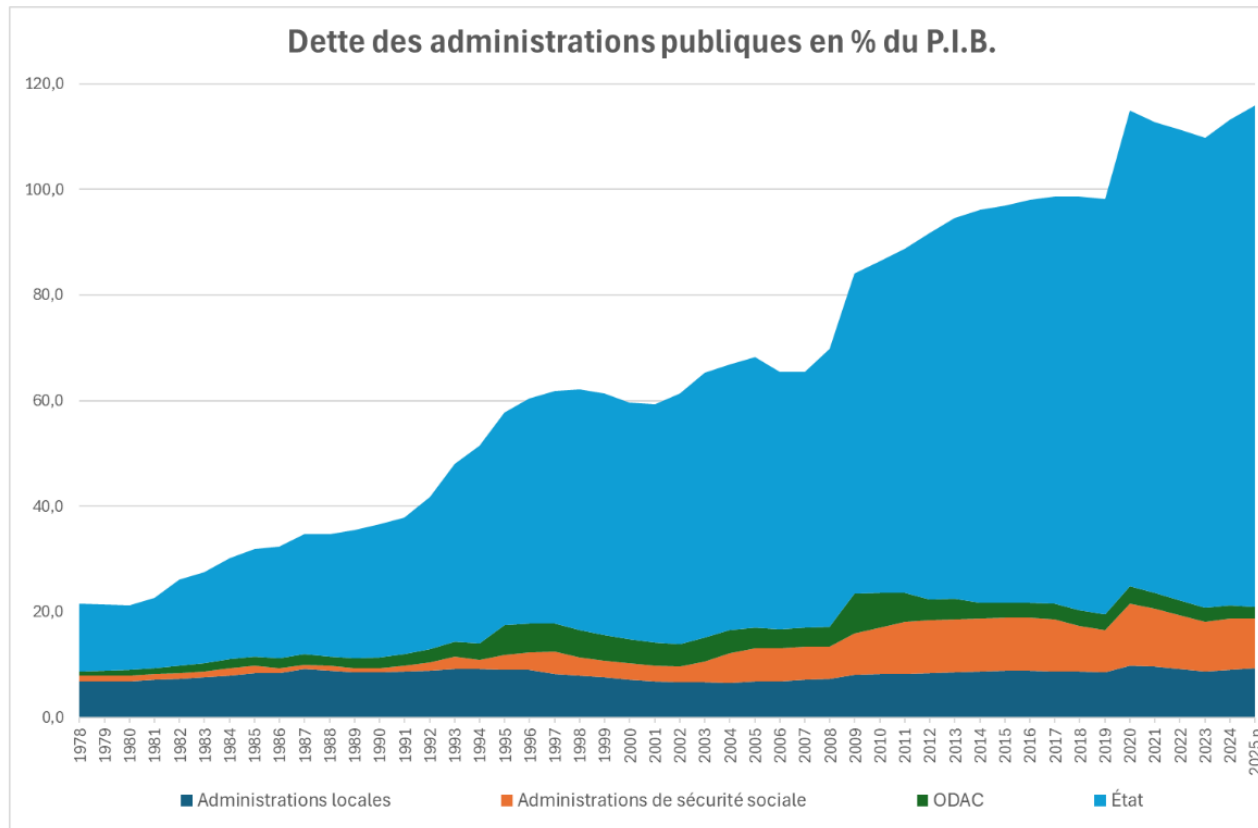
Rappel de la règle : évolution (positive) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.) de novembre n-2 à novembre n-1

Application en 2025 : +1,7 %

Prévision pour 2026 : +0,8 %



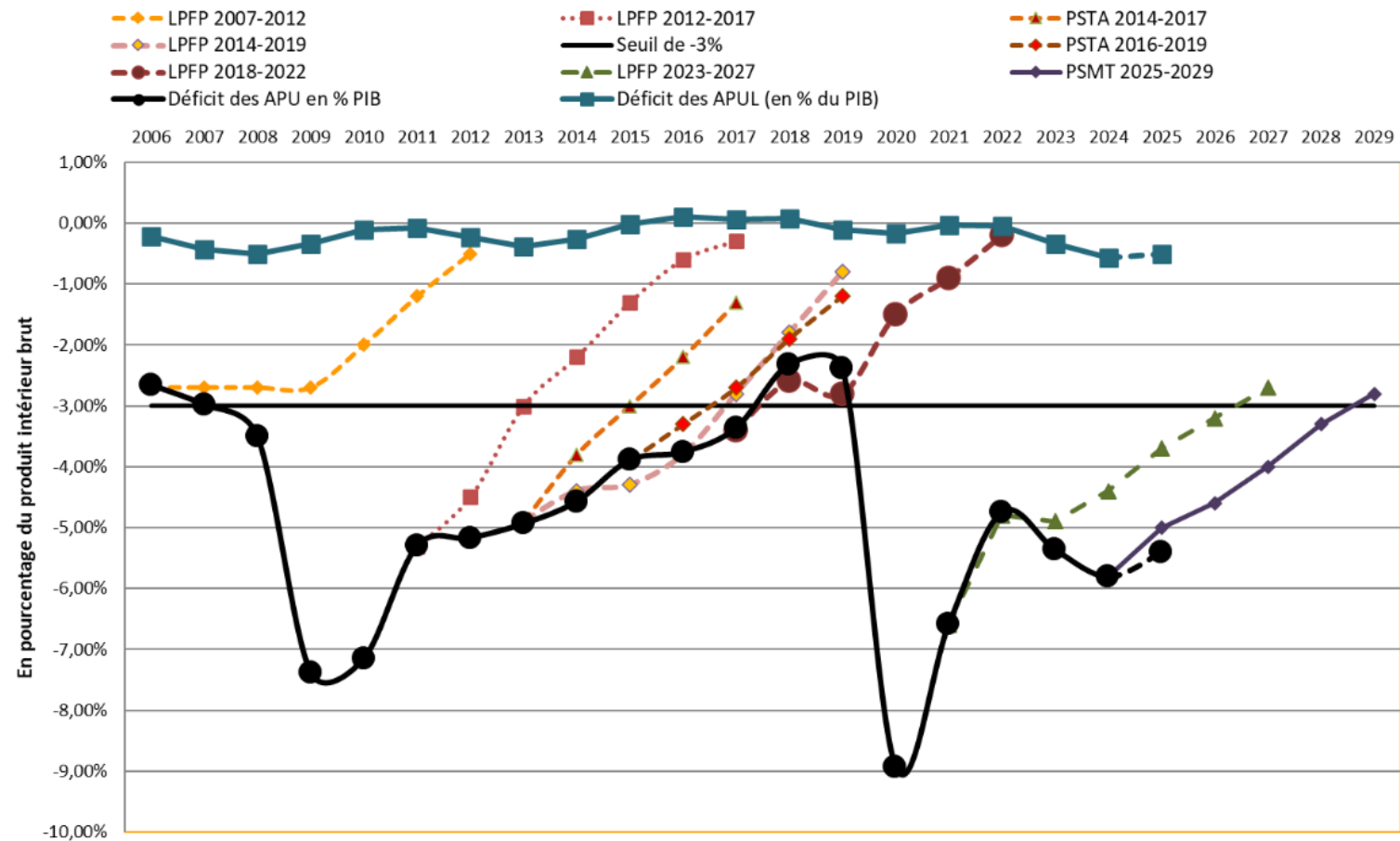
4- Redressement des comptes publics



- ❖ Une loi de programmation déjà caduque
- ❖ Un programme de stabilité excessivement ambitieux
- ❖ Le handicap du coût de la dette de l'Etat au regard de l'évolution des taux d'intérêt
- ❖ Une dette inégalement répartie

Collectivités locales et déficit public : quelle réalité ?

Déficit des administrations publiques en proportion du P.I.B.



5 -Processus d'adoption du PLF

Les
modifications
entre le PLF
et la loi
spéciale
apparaissent
en rouge
dans ce
document



- ❖ Dépôt du projet de loi de finances le 14 octobre 2025
- ❖ Examen en séance plénière à l'Assemblée nationale depuis le 24 octobre 2025
- ❖ Rejet de la première partie le 21 novembre 2025
- ❖ Transfert au Sénat le 24 novembre 2025
- ❖ Discussion commencée au Sénat en première lecture depuis le 27 novembre
- ❖ Vote positif de la première partie le 4 décembre 2025
- ❖ Examen des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » le 10 décembre 2025
- ❖ Vote sur l'ensemble positif le 15 décembre 2025
- ❖ Echec de la commission mixte paritaire (CMP) le 19 décembre 2025
- ❖ Deuxième lecture à l'Assemblée nationale prévue du 13 au 23 janvier 2026, sur la base du texte adopté par le Sénat
- ❖ Et après ?

Les effets de la loi spéciale...

❖ **Loi semblable à celle de 2025 :**

- Autorisation de percevoir les impôts en 2026 sur la base des textes existants
- Reconduction des prélèvements sur recettes votés en loi de finances 2025
- Autorisation pour l'Etat de recourir à l'emprunt

❖ **Décret « services votés »**

- Ouverture des crédits dans la limite des montants 2025
- Application des dispositions de la L.O.L.F.
- Limitations d'usage aux dépenses nécessaires à la continuité de l'Etat (engagements existants)

❖ **Circulaires d'application**

- Encadrement à hauteur de 25 % des engagements 2026

... pour les collectivités locales

- ❖ **Stabilisation juridique des dispositions fiscales actuelles**
- ❖ **Versement des dotations sur la base des montants 2025** et selon le calendrier habituel (par douzièmes pour la dotation forfaitaire de la DGF)
- ❖ **Versement des autres recettes transitant par l'Etat sur la base des montants 2025** et selon le calendrier habituel (partie des ressources fiscales, compensations d'exonérations)
- ❖ **Régularisations à venir** une fois les montants nationaux arrêtés
- ❖ **Point d'attention : réduction des enveloppes résultant du projet de texte actuel**
- ❖ **Absence d'engagements nouveaux** en absence de vote des programmes de dépenses spécifiques (Relations avec les collectivités territoriales, Environnement et développement durable, etc.)
- ❖ **Calendrier de vote du budget et des taux décalés de deux semaines** pour les communes et leurs groupements (année électorale)
- ❖ **Incertitude sur l'évolution des bases** des locaux professionnels, du fait des dispositions existantes (intégration des éléments de la révision sans atténuation des effets)
- ❖ Passage obligatoire en M 57 du fait de la généralisation du compte financier unique

6- Modalités de la redistribution horizontale

Communes : réduction de 57 % du nombre de bénéficiaires
E.P.C.I. : réduction de 23 % du nombre de bénéficiaires
Avant le vote du sénat

	2022	2023	2024	2025	2026	Diff. 2026/2025	Evol. 2026/2025
DCRTP	2 880,2	2 875,2	2 841,2	2 411,3	1 942,3	- 469,0	- 19,45 %
Régions	467,1	467,1	467,1	278,5	97,7	- 188,7	- 64,92 %
Départements	1 268,3	1 263,3	1 243,3	1 204,3	1 174,3	- 39,0	- 2,49 %
Communes	241,0	241,0	235,9	188,0	59,5	- 128,5	- 68,33 %
E.P.C.I.	903,8	903,8	894,9	740,6	610,8	- 129,8	- 17,53 %
FDPTP	284,3	284,3	271,3	214,3	164,3	- 50,0	- 23,33 %
Dotation "carrée"	388,0	378,0	378,0	378,0	370,1	- 7,9	- 2,09 %
Régions	15,8	15,8	15,8	15,8	7,9	0,0	- 49,98 %
Départements	372,2	362,2	362,2	362,2	362,2	0,0	0,00 %

Total des dotations ajustées : 2 476,7 M€, en baisse de 526,9 M€ (soit 17,54 %)

Modalités de la redistribution horizontale

- ❖ Réduction de la compensation « locaux industriels »
- ❖ Dispositif actuel :
 - compensation de l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels (évaluation selon la méthode comptable) institué en 2021 pour le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises
 - calculée sur la valeur effective des abattements, multipliée par le taux pratiqué en 2020
 - au bénéfice des communes et des E.P.C.I.
- ❖ Modification : coefficient de ~~0,75~~ **0,807** appliqué au montant des compensations à partir de 2026
 - Plafonnement des effets de la minoration à 2 % des recettes réelles de fonctionnement
 - Diminution affichée : ~~789,1 M€~~ **379,5 M€**
 - Effort réel estimé : ~~1 146,5 M€~~ **888,4 M€**

En M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant inscrit en LFI	3 290,0	3 641,9	3 825,4	4 016,6	4 291,1	3 502,0
						3 911,6
Montant réel ou <i>estimé</i> communes	1 872,9	1 973,9	2 146,6	2 262,0	2 344,1	
Montant réel ou <i>estimé</i> E.P.C.I.	1 648,4	1 736,3	1 915,1	2 038,2	2 112,2	

7 – les mesures législatives – Renforcement de la péréquation Art.72

- ❖ Péréquation en 2026
- ❖ **Communes** : +290 M€
 - D.S.U.C.S. : +140 M€ à 2,946 Md€ (+4,99 %)
 - D.S.R. : +150 M€ à 2,377 Md€ (+6,73 %)
 - D.N.P. : inchangée à 0,794 Md€
- ❖ **EPCI** :
 - D.I. : +90 M€ à 1,863 M€ (+5,08 %)
- ❖ **Départements** +10 M€
 - D.P.U. +D.F.M. : +10 M€ à 1,563 Md€ (+0,64 %)

Redistribution interne à la D.G.F. Art.72

❖ Gages à financer sous réserve de décisions différentes du C.F.L.

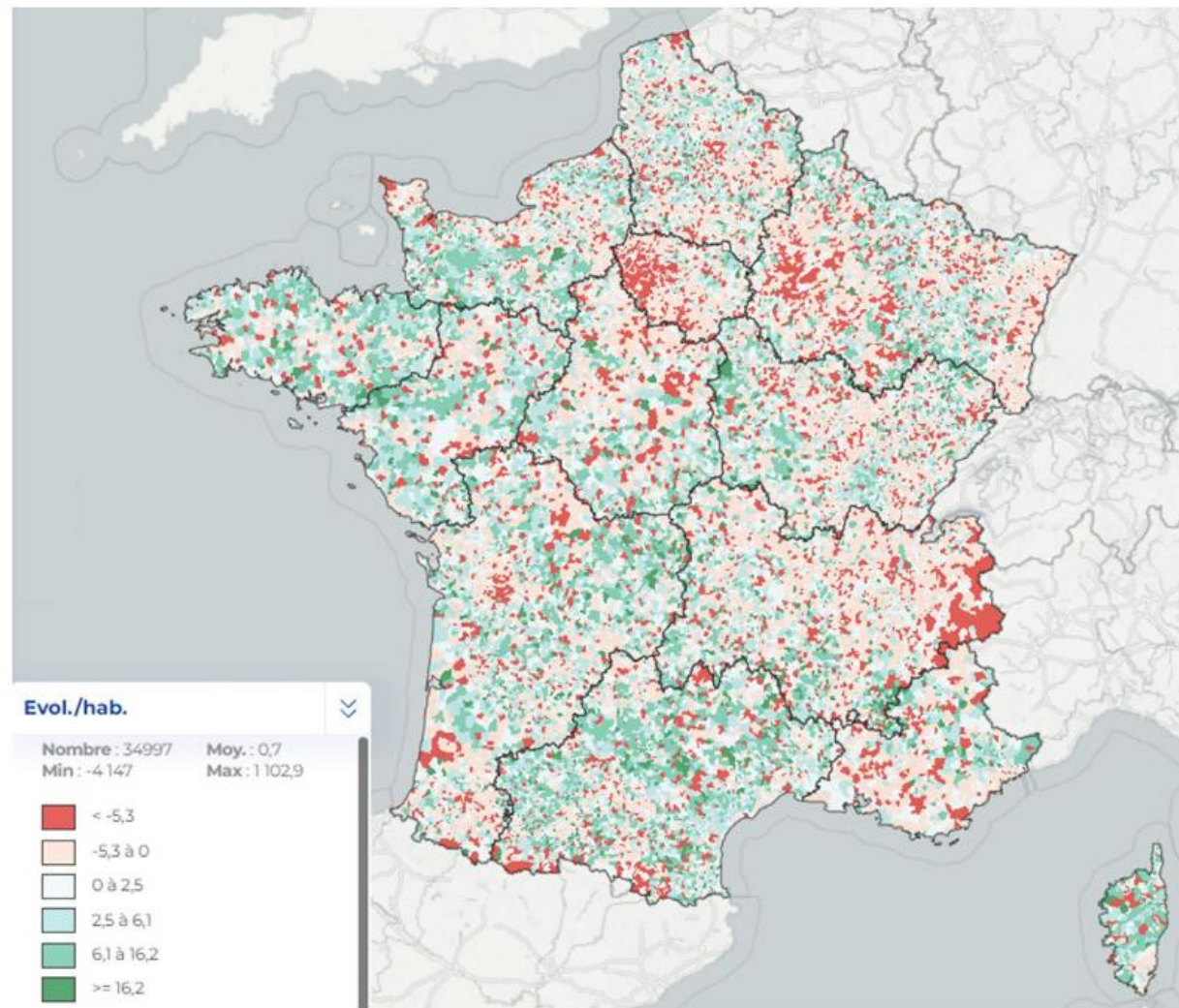
- L'évolution démographique des communes (38,4 M€ en 2025)
- La croissance de la péréquation communale (290 M€) et de la dotation d'intercommunalité (90 M€)

❖ Mode de financement en 2026 (proche de celui d'avant 2023)

- Prélèvement de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité sur la dotation de compensation
- Prélèvement pour la D.G.F. des communes :
 - sur la dotation forfaitaire des communes
 - ✓ ayant en 2025 un potentiel fiscal par habitant pondéré supérieur ou égal à 85 % de la moyenne .
 - ✓ en fonction de la population et du potentiel fiscal par habitant pondéré
 - ✓ plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement 2024
 - ✓ Non-négativité des montants
 - et sur la dotation de compensation des E.P.C.I.
 - la répartition entre les deux sources de financement étant fixée par le C.F.L. (DF 60 % ; DC 40 % depuis 2015)
- Dans cette hypothèse, la dotation forfaitaire diminuerait d'environ 197 M€ et la dotation de compensation d'environ 221 M€

❖ Prélèvement de 2,5 M€ pour le Fonds d'aide au relogement d'urgence (F.A.R.U.) lui-même prolongé jusqu'en 2030

Une illustration : l'évolution de la DGF entre 2021 et 2022



Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)

- ❖ Garantie de reversement à partir de l'année suivant le prélèvement (suppression de la conditionnalité)
- ❖ Rappel : reversement en trois années (donc, de 2026 à 2028) à hauteur de 90 % aux contributeurs, et de 10 % aux fonds de péréquation respectifs (F.P.I.C., Fonds D.M.T.O. et Fonds de solidarité régional)
- ❖ **Enveloppe totale de ~~2 Md€~~ 890 M€**
 - Communes : ~~720 M€ (+ 470 M€ par rapport à 2025)~~ 0 M€
 - E.P.C.I. : ~~500 M€ (+ 250 M€)~~ 250 M€ (inchangé par rapport à 2025)
 - Départements : ~~280 M€ (+ 60 M€)~~ 140 M€ (-80 M€)
 - Régions et C.T.U. : 500 M€ (+ 250 M€)
- ❖ **Collectivités susceptibles d'être prélevées / ~~commune et~~ EPCI**
 - Calcul d'un indice synthétique de ressources et de charges associant le potentiel ~~financier (communes) ou~~ fiscal (E.P.C.I.) par habitant pondéré à 75 % et le revenu moyen par habitant pondéré à 25 %
 - Contributivité : ~~communes ayant un indice supérieur à la moyenne ;~~ E.P.C.I. ayant un indice supérieur à ~~80 %~~ 110 % de la moyenne

Précision : utilisation pour le bloc communal des données utilisées l'année précédente pour le calcul de la DGF

Modalités de calcul de la restitution

❖ Restitution en ~~cinq~~ **trois** années à partir de 2027

❖ A hauteur de :

• ~~20 %~~ **10 %** pour chacun des fonds de péréquation

• ~~80 %~~ **90 %** au bénéfice des collectivités contributrices, ~~sous condition de maîtrise des dépenses~~

⊖ ~~Calcul pour l'ensemble des collectivités contributrices d'une catégorie (bloc communal, départements, régions et C.T.U.) de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement hors dette des budgets principaux entre l'année n-2 et l'année n-1 (pour la Ville de Paris, la Métropole de Lyon, la Corse, la Martinique et la Guyane, les dépenses sont affectées du même ratio que pour les recettes, cf. plus haut)~~

⊖ ~~Reversement intégral si cette évolution est inférieure ou égale à celle du P.I.B. en valeur~~

⊖ ~~Absence de reversement si elle est supérieure d'un point à celle du P.I.B. en valeur~~

⊖ ~~Reversement partiel dans les autres cas, tenant compte des évolutions individuelles~~

✓ ~~Reversement intégral en cas d'évolution inférieure ou égale à celle du P.I.B. en valeur~~

✓ ~~Reversement nul en cas d'évolution supérieure d'un point à celle du P.I.B. en valeur~~

✓ ~~Reversement inversement proportionnel au rapport entre l'évolution propre de la collectivité et celle du P.I.B. en valeur~~

A noter que le projet de loi :

- ne précise pas le devenir des sommes non reversées
- ne prévoit pas de consolidation entre communes et E.P.C.I.
- n'intègre aucune composante démographique ou territoriale

Dotations d'investissement

❖ Enveloppes budgétaires significatives

Dotation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
D.E.T.R.	1 046,0	-	924,2	-
D.S.I.L.	420,0	-	381,7	-
D.P.V.	150,0	-	130,1	-
D.I.T.	- (1 616,0)	1 416,0	- (1 436,0)	1 509,0
Dotation titres sécurisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Dotation aménités rurales	110,0	110,0	110,0	110,0
D.S.E.C.	45,0 *	75,0	32,0 *	64,2
D.S.I.D.	211,9	211,9	167,7	166,7
D.D.E.C.	326,3	326,3	326,3	326,3
D.R.E.S.	661,2	661,2	661,2	661,2
Fonds « vert »	1 150,0	650,0	1 124,0	1 085,8

* Compte tenu du Fonds de secours outre-mer transféré en 2026

Dotations d'investissement : FCTVA



- ❖ Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (bâtiments et réseaux publics, informatique en nuage) à compter de 2026
- ❖ **Décalage d'un an du versement aux groupements bénéficiant de la contemporanéité (métropoles et communautés urbaines issues d'une communauté d'agglomération, communautés d'agglomération, communautés de communes, établissements publics territoriaux)**
- ❖ Éligibilité sur déclaration des participations versées dans le cadre de concessions d'aménagement pour le financement d'équipements publics

Fonds d'investissement pour les territoires art 74

L'article 74 du PLF pour 2026 prévoyait la création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui remplacerait trois dotations prévues dans le CGCT :

- la **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR),
- la **dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL)
- et la **dotation politique de la ville** (DPV) -, dont le bénéfice serait réservé aux communes et aux EPCI à fiscalité propre ruraux au sens de l'INSEE, ainsi qu'aux collectivités marquées par des difficultés urbaines.

Dispositif annulé

Mesures fiscales

❖ Fractions de TVA :

- Atténuation de la dynamique des fractions de T.V.A. par déduction du taux d'inflation constaté l'année précédente dans la limite d'une croissance nulle en volume d'une année sur l'autre (si l'évolution constatée l'année précédente est positive) **rejet par le Sénat, mais rétablissement en commission des finances de l'A.N.**

❖ Foncier bâti

- Exonération facultative de F.B. des locaux servant exclusivement à la culture et à la vente de produits horticoles (délibération à prendre avant le 28 février pour une application en 2026)
- Exonération facultative généralisée de T.H.R.S. des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes – **Rejet à la commission des finances de l'A.N**

❖ Généralisation du taux de T.V.A. à 5,5 % à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement

- Modification de la trajectoire d'évolution de la T.G.A.P.
- Exonération de TGAP pour les installations de valorisation thermique des déchets qui ne produisent aucune pollution
- Généralisation à toutes les installations de stockage ou de traitement des déchets ménagers de la possibilité de voir instituer la taxe correspondante

Autres mesures fiscales diverses

❖ **Taxe d'aménagement - Articles 27 undecies, 27 terdecies et 34 bis 40**

- Abaissement à 3000 m² du seuil de surface retenu pour les projets donnant lieu au versement d'un acompte
- Adaptation des règles d'exonération
- Extension à tous les commerces de centre-ville de l'exonération en faveur des commerces de moins de 400 m²
- Adaptation des exonérations pour les annexes des logements sociaux (caves et garages)
- Institution d'une avance en 2026 égale à un tiers des pertes importantes par rapport à leurs recettes fiscales enregistrées entre 2024 et 2025, et remboursée en 2027 (incohérence avec l'article 35)

Les données propres à la commune



- ❖ Le budget primitif 2026 est élaboré conformément à loi de finances adoptée le 5 février 2026. **L'élaboration chaotique de la loi de finances 2026 au Parlement débouche, sur un budget sans plus de visibilité pour les collectivités locales.**
- ❖ Une augmentation des bases fiscales de 0,8 %
- ❖ Une estimation prudente des produits des services
- ❖ Un maintien de l'enveloppe de la DGF
- ❖
- ❖ Les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, à la fois en termes de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de gestion par la mise en œuvre des réformes structurelles doivent se poursuivre car elles ne favorisent pas la mise en œuvre d'une politique d'investissements ambitieuse...

1 - Les charges de structure

- ❖ **Le service de la dette** : l'annuité prévisionnelle nette de remboursement s'établit au 1^{er} janvier 2026 à 733 036,77 € (contre 762 771,46 € en 2025, 798 972,53 € en 2024, 904 207,79 € en 2023, 872 065,43 € en 2022, 876 157,41 € en 2021, 1 045 031,97 € en 2020, 1 190 049,54 € en 2019)
- ❖ Elle se répartit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :	CAPITAL	639 794,36 €
	INTERET	93 242,01 €
- ❖ Le montant de **l'encours total** est de 4 145 210,75 € au 1^{er} janvier 2026 contre 4 785 005,11 € en 2025
- ❖ L'endettement 2026 par habitant se monte à 355,20€ sur la base de 11 670 habitants résultant du dernier recensement.
- ❖ **ENCOURS DE LA DETTE :**
Encours de la dette / Produits de fonctionnement = **0,24** (→ **1,8 : endettement déjà important**) -
- ❖ **MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :**
(Charges de fonctionnement + capital des emprunts) / produits de fonctionnement = **0,91** (> **1 : normal**)
- ❖ **CAPACITE NETTE DE DESENDETTEMENT :**
Stock de la dette / autofinancement brut = **1,95** (→ **9 à 10 : alerte**)

Echéancier prévisionnel de la dette

Annuités :



2 - Les charges courantes de fonctionnement

Les frais de personnel :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
8 697 684	8 637 915	8 785 034	9 131 306	9 192 946	8 837 463	8 894 616	9 016 230	9 464 287	9 567 130	9 661 685	9 679 767

La structure des effectifs des agents permanents :

Filières professionnelles au 1 ^{er} janvier 2026	Fonctionnaires /stagiaires	Agents contractuels permanents	Total
Administrative	33	1	34
Technique	116	0	116
Culturelle	7	0	7
Sportive	4	0	4
Médico-sociale / sociale	24	0	24
Animation	32	0	32
Police	3	0	3
Total	219	1	220

Agent de droit privé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAE CUI	1	1	0	0	0					
Apprentissage	2	3	5	2	2	3	2	2	3	
CDI	1	1	1	1	1	1				
Services civiques					2	0	1			
Total	4	5	6	3	5	4		2	3	0

- ❖ Sur ces bases, et en tenant compte qu'un ETP représente 1 607 heures de travail et en intégrant les promotions de grades alliées aux promotions d'échelons habituelles, l'enveloppe des frais de personnel 2026 est autour de 10 533 500 € en 2026 soit + 8,9 % pour le budget principal. (GVT : + 2,5 % de la masse salariale des titulaires)
- ❖ Un travail se poursuit sur la gestion des remplacements et la réorganisation des services lors des mouvements de personnel ou la réorientation de certaines missions.
- ❖ Les organisations peuvent évoluer au cours de l'année, une attention particulière est accordée à ce poste de dépenses afin d'allier le bon dimensionnement des services à la qualité du service rendu
- ❖ Les impacts en année pleine des mesures prises en 2025 ont été intégrés pour le prévisionnel 2026, à savoir :
 - L'augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL : + 3%
 - L'augmentation du taux de la garantie minimale prévoyance prise en charge à 100% par la Commune (prévue au contrat de groupe) + 2,93 %
 - Les recrutements supplémentaires que ne compensent pas les départs non remplacés : renfort à l'Etat civil pendant 1 an, remplacement photographe, 1 nouveau poste à la médiathèque à compter de juin, 1 nouveau poste de jardinier
 - Départs non remplacés : mutation à la comptabilité, mutation de l'administrateur SIG

A défaut de mesures compensatoires de la part de l'Etat, et devant la nécessité d'absorber de nouvelles charges sans altérer le service public, la ville devra poursuivre une logique d'optimisation et de redéploiement budgétaire. L'objectif d'amélioration de l'emploi est poursuivi (reclassements, amélioration des organisations, dispositif de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de discrimination)

Prévisionnel 012 2026

Article - Code + Libellé	2021	2022	2023	2024	Crédits ouverts 2025	2025	DOB 2026
6216 - Personnel affecté par GFP de rattachemen	- €	- €	5 190,38 €	1 896,95 €	- €	- €	
6218 - Autre personnel extérieur	- €	50,85 €	3 942,84 €	10 193,28 €	1 800,00 €	23 283,73 €	25 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	17 844,00 €	27 828,00 €	28 263,00 €	28 362,00 €	30 000,00 €	27 573,00 €	31 000,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	146 958,00 €	156 949,80 €	152 818,00 €	159 187,00 €	170 000,00 €	153 498,00 €	163 000,00 €
64111 - Rémunération principale titulaires	4 863 608,99 €	4 967 133,85 €	4 935 692,98 €	4 999 144,41 €	5 200 000,00 €	4 875 501,17 €	5 345 000,00 €
64112 - NBI, SFT, indemnité résidence	59 093,88 €	55 857,75 €	60 302,83 €	56 748,47 €	60 000,00 €	49 198,81 €	54 000,00 €
64113 - NBI	- €	4 168,56 €	713,79 €	- €	- €	280,60 €	
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation	- €	41 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
64118 - Autres indemnités titulaires	789 116,92 €	858 228,96 €	821 330,54 €	809 737,02 €	830 000,00 €	790 211,03 €	864 000,00 €
64131 - Rémunérations non tit.	427 125,34 €	514 013,63 €	648 425,53 €	654 325,30 €	590 000,00 €	600 991,99 €	657 000,00 €
64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	- €	3 200,00 €	- €	- €	- €	- €	
64136 - Indemnités préavis, licenciement non tit	- €	- €	- €	- €	- €	12 721,52 €	
64138 - Autres indemnités non tit.	60 163,34 €	89 754,26 €	112 879,26 €	113 205,04 €	100 000,00 €	78 008,30 €	85 000,00 €
64171 - Apprentis - rémunérations	- €	16 679,58 €	- €	- €	- €	- €	
64172 - Apprentis - Indemnité inflation	- €	400,00 €	- €	- €	- €	- €	
6417 - Rémunérations des apprentis	16 143,44 €	- €	16 264,20 €	19 434,60 €	12 700,00 €	24 927,43 €	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	912 829,79 €	937 745,83 €	989 919,46 €	959 268,71 €	1 140 000,00 €	964 637,54 €	1 054 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	1 555 639,75 €	1 610 191,32 €	1 601 514,44 €	1 656 192,72 €	1 790 000,00 €	1 765 118,53 €	1 930 000,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 142,00 €	24 316,00 €	31 012,00 €	31 695,00 €	30 000,00 €	28 146,00 €	30 000,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	87 396,36 €	103 130,83 €	101 064,43 €	105 746,86 €	100 000,00 €	93 121,11 €	95 000,00 €
6456 - Versement au F.N.C. supplément familial	14 725,00 €	8 509,00 €	7 131,00 €	1 792,00 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6458 - Cotis. aux autres organismes sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	141 997,70 €	145 000,00 €
64731 - Allocations chômage versées directement	- €	- €	1 963,50 €	4 102,56 €	- €	- €	
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	41 640,34 €	42 137,00 €	44 272,13 €	47 771,32 €	50 000,00 €	47 934,17 €	50 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 558,37 €	2 992,68 €	3 170,33 €	2 882,22 €	3 000,00 €	2 136,74 €	3 000,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	- €	- €	1 260,00 €	- €	- €	- €	
6488 - Autres charges	245,38 €	- €	- €	- €	- €	480,24 €	
TOTAL	9 016 230,90 €	9 464 287,90 €	9 567 130,64 €	9 661 685,46 €	10 110 000,00 €	9 679 767,61 €	10 533 500,00 €

Les autres charges courantes

011 – charges à caractère général : L'évolution 2025/2026 est ciblée, sur une augmentation des dépenses de charges courantes de 8 % par rapport au réalisé de 2025, en intégrant les propositions des commissions qui se sont tenues en fin d'année. A noter que les charges d'énergie restent encore élevées. Le prévisionnel est estimé à **3 927 920 € pour 2026**.

✓ *Détails du 011 sur la diapo suivante*

65 : les subventions – indemnités des élus

- ✓ subventions versées aux associations soit 548 000 €, équivalent à 2025
- ✓ Auxquels il faut ajouter 246 000 € pour le CCAS, tenant compte des résultats 2025 de l'établissement
- ✓ Les indemnités des élus ont pour le moment été estimées à la même hauteur que le réalisé 2025.
- ✓ Les contributions au PNR et au SEHV sont stables également.

Le total des charges de fonctionnement 2026 avoisine les 16 521 000€

Objectif poursuivi :

- Afin de garantir le financement des projets structurants, la consolidation de l'autofinancement demeure une priorité budgétaire. Si la sobriété des dépenses est un impératif, elle s'accompagne aujourd'hui d'une approche globale mobilisant l'ensemble de nos ressources financières et organisationnelles.
- La poursuite d'un pilotage stratégique est essentielle pour naviguer dans un environnement en pleine mutation. Cette démarche nous impose d'interroger la pertinence des modes d'intervention pour assurer la réussite des transitions. C'est par cette agilité que l'excellence des services et la protection de la qualité de vie locale seront maintenues.

Détails 011

Étiquettes de lignes	2021	2022	2023	2024	2025	DOB 2026
+ Animation accueil de loisirs	31 648,46 €	37 923,37 €	34 094,89 €	34 922,79 €	35 563,95 €	38 000,00 €
+ Animation Anim'Ados	10 002,19 €	9 098,46 €	10 163,84 €	10 711,35 €	11 580,13 €	11 500,00 €
+ Animation Conseil Municipal d'	605,37 €	7 227,41 €	604,00 €	716,57 €	1 700,65 €	6 550,00 €
+ Animation de la cité	22 042,79 €	18 805,34 €	19 392,00 €	- €	- €	- €
+ Animation projet jeune	4 418,70 €	4 340,43 €	- €	4 622,45 €	4 600,10 €	4 800,00 €
+ Archives	34 489,38 €	33 012,13 €	39 052,96 €	27 770,03 €	21 479,64 €	29 500,00 €
+ Assurances	92 544,80 €	56 274,93 €	65 582,97 €	78 032,56 €	162 658,42 €	157 100,00 €
+ ASVP garde champêtre	3 049,13 €	4 427,91 €	- €	- €	- €	- €
+ Bâtiments	848 029,39 €	894 701,27 €	868 970,15 €	1 513 079,41 €	1 271 994,90 €	1 298 300,00 €
+ Cabinet	98 172,73 €	74 352,43 €	135 850,93 €	79 104,86 €	100 706,67 €	109 900,00 €
+ Cimetière	1 418,11 €	369,86 €	773,39 €	314,79 €	2 509,83 €	5 250,00 €
+ Communication	61 059,14 €	50 006,84 €	46 201,18 €	35 736,69 €	44 844,74 €	62 900,00 €
+ Culture	28 791,21 €	27 252,51 €	26 466,30 €	19 844,50 €	25 788,68 €	26 800,00 €
+ Eau	1 385,96 €	- €	- €	- €	- €	- €
+ Education	70 997,86 €	90 342,74 €	90 535,88 €	59 149,44 €	101 467,37 €	104 990,00 €
+ Espace Jeunesse	1 103,95 €	24 532,44 €	23 793,89 €	15 345,40 €	3 068,88 €	2 900,00 €
+ Espace verts	61 741,13 €	70 904,85 €	68 174,07 €	74 415,99 €	82 137,34 €	91 900,00 €
+ Etat civil	6 370,49 €	616,68 €	2 877,37 €	861,52 €	3 048,68 €	4 000,00 €
+ Finance	96 795,77 €	105 233,52 €	115 125,21 €	129 296,57 €	110 191,69 €	115 100,00 €
+ Informatique	194 402,09 €	182 752,36 €	188 685,76 €	180 529,67 €	189 460,24 €	165 800,00 €
+ Magasin	73 383,67 €	69 255,96 €	84 116,77 €	85 133,41 €	83 451,02 €	82 000,00 €
+ Marché public	13 361,36 €	4 596,00 €	2 712,00 €	3 756,00 €	8 083,97 €	2 000,00 €
+ Médiathèque	54 656,58 €	50 006,40 €	56 160,96 €	52 027,47 €	51 953,53 €	57 660,00 €

Détails 011

Étiquettes de lignes	2021	2022	2023	2024	2025	DOB 2026
⊕ PAEJ quartiers	67 614,94 €	53 394,13 €	65 275,68 €	46 519,15 €	101 389,59 €	91 050,00 €
⊕ Par défaut	5 381,69 €	4 559,25 €	- 4 331,25 €	211,50 €	- €	- €
⊕ Parc auto	179 959,87 €	182 741,10 €	173 371,36 €	177 171,81 €	172 108,85 €	187 400,00 €
⊕ Patrimoine	9 496,31 €	9 928,14 €	328,72 €	788,52 €	- €	- €
⊕ Périscolaire Chanteglane	3 096,88 €	3 118,04 €	3 442,75 €	3 061,75 €	5 672,93 €	3 500,00 €
⊕ Périscolaire Jocarep	2 995,45 €	3 818,95 €	3 719,36 €	4 021,34 €	3 807,92 €	4 050,00 €
⊕ Petite enfance - LAEP	1 004,08 €	465,58 €	1 208,33 €	1 816,93 €	1 911,44 €	3 050,00 €
⊕ Petite enfance - Microcrèche	28 001,48 €	27 977,09 €	28 759,40 €	30 281,26 €	28 892,67 €	31 900,00 €
⊕ Petite enfance - Multi accueil	2 346,30 €	3 315,61 €	3 215,09 €	4 187,71 €	4 517,88 €	4 850,00 €
⊕ Petite enfance - RAM	1 643,03 €	1 696,65 €	1 460,76 €	1 305,47 €	2 617,29 €	1 900,00 €
⊕ Police Municipale	4 477,64 €	- 982,64 €	934,24 €	4 557,11 €	340,55 €	- €
⊕ Prévention	3 201,46 €	30 057,05 €	15 999,72 €	1 461,18 €	4 888,75 €	7 200,00 €
⊕ Règlementation	- €	21 393,00 €	25 205,80 €	10 809,54 €	10 046,00 €	46 500,00 €
⊕ Ressource humaine	46 165,17 €	44 423,73 €	65 866,80 €	55 518,60 €	31 429,74 €	43 200,00 €
⊕ Restaurant scolaire	384 749,25 €	423 343,92 €	475 951,22 €	446 205,04 €	466 728,18 €	517 500,00 €
⊕ Sports manifestation	87 807,85 €	90 363,97 €	90 612,96 €	85 633,82 €	99 128,50 €	79 970,00 €
⊕ Urbanisme	3 840,00 €	9 126,00 €	18 665,49 €	5 738,20 €	5 196,00 €	- €
⊕ Voirie espace publics	- €	- €	- €	- €	- €	- €
⊕ Voirie réseaux	322 757,32 €	367 535,59 €	307 475,21 €	461 832,62 €	382 178,39 €	528 900,00 €
TOTAL	2 965 008,98 €	3 092 309,00 €	3 156 496,16 €	3 746 493,02 €	3 637 145,11 €	3 927 920,00 €

3 - Les ressources de fonctionnement ...

❖ Les dotations de l'État

- Considérant les annonces gouvernementales indiquant un maintien de l'enveloppe globale de la DGF, les prévisions proposées pour les dotations d'Etat sont équivalentes au réalisé 2025.
- La dotation de solidarité urbaine dont le montant 2026 avoisinerait 210 000 €
- Le FNGIR : 562 000 €
- La DC RTP : L'amputation de -66 % de l'enveloppe globale de DC RTP semble se confirmer. Même si la baisse dépendra des critères de la commune, une baisse importante a été prévue pour 2026 (60 000 € au lieu de 175 000 € environ réalisés)
- TFB : A ce stade, la minoration de 20 % des allocations compensatrices de TFB semble se confirmer également. Cela représenterait – 91 000 € environ.

Au total, le chapitre 74 est évalué à 1 903 000 € au lieu de 2 139 283 € en 2025

❖ Les versements de la communauté de communes

Les données financières ne peuvent se baser que sur la précédente CLECT dont le montant a été arrêté. Sur une base de la fiscalité perçue en 2000, au vu des transferts de charges enregistrés, et en intégrant les coûts des services mutualisés, de l'épicerie et du service instructeur, la dotation d'attribution de compensation devrait avoisiner : 3 026 000 €. La dotation de solidarité est évaluée à 76 000 €.



Le solde du FPIC pris en charge pour le calcul des AC est celui de 2018 et non plus celui de 2024 ou 2025 en l'absence d'informations de la part de l'Etat

Les ressources de fonctionnement

Les ressources fiscales

les estimations sont faites sur une base de 9 034 500 € à fiscalité constante et une augmentation de 0,8 % des bases.

Les autres ressources fiscales (dotations de compensation, diverses taxes...)

les estimations sont faites sur les bases 2025 (dont 190 000 € de reversement taxe électricité SEHV)

Les Produits des Services

Sur la base des recettes perçues en 2025, une estimation prudente conduit à attendre sur 2026 :

➔ 936 000 € sur le Budget Principal (restaurant scolaire, Halte garderie, garderie, ALSH, Animado, Micro-crèche, loyers...) – il est à noter que les remboursements des frais des personnels mis à disposition par la ville à la communauté de communes apparaissent dans les attributions de compensation (74)

Le total des recettes de fonctionnement 2026 avoisine les 15 995 000 €

domaines	Propositions	
Adm Générale	290 000,00	dont Brigueuil sur 1 an (60 000 €)
CIMETIERE	35 000,00	
AG	63 000,00	
VOIRIE	2 000,00	WC publics
ALSH	85 000,00	
ECOLES	29 000,00	
ECOLES	29 000,00	
HALTE	70 000,00	
CRECHE	25 000,00	
RESTAURANT	265 000,00	
Adm Générale	14 000,00	Mise à dispo personnel Camping
Adm Générale	6 000,00	Mise à dispo au SCOT
Adm Générale	18 000,00	reverst TF Ciné bourse + Eau et rembt frais de Noël
	5 000,00	régie location salles prestations annexes
	936 000,00	



Approche de la fiscalité 2026

Les estimations ci-contre ont été communiquées par les services fiscaux de l'Etat avec les précisions suivantes :

Les calculs sont faits à législation actuelle (Loi de finances non encore adoptée au 28/1/26) sans tenir compte du PLF version 1 ni version 2. Encore de nombreuses incertitudes :

- TFB + TFNB : le montant des bases prévisionnelles ne devrait évoluer qu'à la marge avant la notification officielle
- TH : les services de l'Etat ont appliqué le coef de revalorisation légal (1,008). Ce montant évoluera car ils intégreront des dégrèvements et peut-être (???) des bases suite à rôles supplémentaires
- THLV : les services de l'Etat l'ont arbitrairement fortement baissé. La première année d'imposition, les bases sont surestimées
- IFER : IFER 2026 prévisionnel est calculé en appliquant le coefficient de revalorisation de l'année (1,013)
- pylônes : les services de l'Etat ne connaissent pas le tarif des pylônes mais le coefficient de revalorisation (1,0269). le montant notifié devrait être très proche
- allocation TFNB : le PLF prévoit une augmentation de 50% non intégrée dans le tableau
- allocation TFB (usines). Le PLF (V1) prévoyait une minoration de 25%. En regardant très rapidement dans le PLF (V2), la minoration serait de 20%. Le tableau ne tient pas compte de ces éventuelles modifications. **(à noter que les services de la ville ont pris en compte une minoration de 20% dans la maquette globale)**
- une éventuelle minoration de l'allocation TFB (Usines) aura une incidence sur l'effet Coefficient Correcteur qui serait moins négatif.
- DCRTP : le PLF V1 prévoyait une très forte minoration. Le degré de minoration dépend de critères propres à chaque collectivité. **(à noter que les services de la ville ont pris en compte une minoration de 66%)**

C154 SAINT JUNIEN		Coef. Reval. Loc hab / Usines 2026 : 1,008	
Taux TFB 2020 (com + dép) : 47,49 %		Coef. reval. IFER 2026 : 1,013	
MONTANTS 2025		MONTANTS 2026 A TAUX CONSTANTS	
Taux TFB 2025	47,49 %	Taux TFB 2026	47,49 %
TFB base 2025	18 831 205	TFB base 2026	19 173 000
TFB produit 2025 (73111)	8 943 645	TFB produit 2026 (73111)	9 105 258
dont lissage			0 €
Taux TFNB 2025	85,09 %	Taux TFNB 2026	85,09 %
TFNB base 2025	187 239	TFNB base 2026	187 000
TFNB produit 2025 (73111)	159 322 €	TFNB produit 2026 (73111)	159 118 €
Taux THS 2025	13,40 %	Taux THS 2026	13,40 %
THS bases 2025	751 938	THS bases 2026	757 900
Produit THS 2025 (73111)	100 760 €	Produit THS 2026 (73111)	101 559 €
Taux THLV 2025	13,40 %	Taux THLV 2026	13,40 %
THLV bases 2025	713 460	THLV bases 2026	500 000
Produit THLV 2025 (73111)	95 604 €	Produit THLV 2026 (73111)	67 000 €
Coefficient correcteur	0,9050790	Coefficient correcteur	0,905079
Effet sur TFB		Effet sur TFB	-864 280 €
Effet sur Alloc Comp Usines		Effet sur Alloc Comp Usines	-43 213 €
TOTAL Effet Coefficient Correcteur (73111)	-891 112 €	TOTAL Effet Coefficient Correcteur (73111)	-907 493 €
IFER Éolien (73114)	0 €	IFER Éolien (73114)	0 €
IFER Photovoltaïque (73114)	237 €	IFER Photovoltaïque (73114)	240 €
Taxe Pylônes (73132)	96 915 €	Taxe Pylônes (73132)	99 525 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX DEFINITIFS 2025	8 505 371 €	TOTAL PRODUITS FISCAUX DEFINITIFS 2026	8 654 566 €
Alloc TH (loc Pro) (74832)	1 195 €	Alloc TH (loc Pro) (74832)	1 195 €
Alloc TFB (cond. modeste) (74833)	8 950 €	Alloc TFB (cond. modeste) (74833)	9 605 €
Alloc TFB (Usines) (74833)	444 291 €	Alloc TFB (Usines) (74833)	455 251 €
Autres Alloc TFB (74833)	6 703 €	Autres Alloc TFB (74833)	6 817 €
Alloc TFNB (74833)	14 085 €	Alloc TFNB (74833)	14 075 €
TOTAL ALLOCATIONS 2025	475 224 €	TOTAL ALLOCATIONS 2026	486 943 €
FNGIR (73221)	562 068 €	FNGIR (73221)	562 068 €
DCRTP (748312)	174 571 €	DCRTP (748312)	174 571 €
TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP	9 717 234 €	TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP	9 878 148 €

4 - Les investissements 2026

A ce stade de la préparation budgétaire, les investissements pressentis sur l'exercice s'appuient :

En matière de dépenses

- Sur les restes à réaliser 2025
- Les propositions des commissions

En matière de recettes

- Sur les restes à réaliser 2025
- Sur les subventions accordées par l'État, la Région, le Département, l'Europe au titre des projets susmentionnés en dépenses
- Sur enfin le Fonds de compensation de la T.V.A. estimé sur l'exercice à 218 000 € pour le budget principal (16,404 % sur un estimatif d'investissements n-1)

Propositions d'investissements

- ❖ Assurer le montant des RAR
- ❖ Les préparations budgétaires étant en cours, un détail précis des opérations proposées par les commissions ne sont pas transmissibles, cependant pour travailler sur l'arbitrage des investissements, les prévisions budgétaires 2026 permettent de dégager un volume d'investissements global à contenir.
- ❖ Les commissions devront travailler sur ces bases pour prioriser les actions au vu des objectifs politiques fixés.
- ❖ La commission des finances arrêtera les propositions

5 -COMPTES DE RESULTAT 2025 - résultat global de clôture

années	excédents
2015	1 535 739,30
2016	2 956 946,36
2017	3 334 470,45
2018	3 637 615,66
2019	5 064 107,34
2020	4 077 423,69
2021	3 394 252,46
2022	4 830 150,96
2023	5 687 234,39
2024	5 351 740,54

RAPPEL 2024

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	5 645 429,16	615 268,56
Camping	39 022,42	1 225,82
Régie Pompes funèbres	3 024,95	
Energie photovoltaïque	48 002,76	
TOTAL	5 735 479,29	616 494,38

Soit un excédent global de clôture 2025 de : 6 351 973,67 €

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	5 431 676,10	-166 731,44
Camping	35 301,42	6 136,22
Régie Pompes funèbres	1 468,02	
Energie photovoltaïque	43 890,22	
TOTAL	5 512 335,76	-160 595,22

Rétrospective des comptes administratifs

	2020	2021	2022	2023	2024	CA 2025
Fonds de roulement début d'exercice	5 032	4 051	3 340	4 770	5 605	5 265
FONCTIONNEMENT						
Produits des services (70)	686	815	953	929	951	997
Impôts et taxes (73)	11 694	11 836	11 961	12 321	13 003	13 241
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	<i>7 111</i>	<i>7 106</i>	<i>7 379</i>	<i>7 940</i>	<i>8 200</i>	<i>8 454</i>
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	<i>3 158</i>	<i>3 125</i>	<i>3 133</i>	<i>3 136</i>	<i>3 290</i>	<i>3 317</i>
<i>dont FNGIR (73221)</i>	<i>562</i>	<i>562</i>	<i>562</i>	<i>562</i>	<i>562</i>	<i>562</i>
<i>dont taxe électricité (73218)</i>	<i>225</i>	<i>232</i>	<i>188</i>	<i>116</i>	<i>355</i>	<i>192</i>
Dotations et participations (74)	2 351	2 249	2 214	2 279	2 474	2 139
<i>dont DGF (74111)</i>	<i>522</i>	<i>468</i>	<i>399</i>	<i>407</i>	<i>403</i>	<i>350</i>
<i>dont DSU (741123)</i>	<i>195</i>	<i>202</i>	<i>210</i>	<i>218</i>	<i>232</i>	<i>247</i>
<i>dont CAF (7478222)</i>	<i>860</i>	<i>728</i>	<i>690</i>	<i>736</i>	<i>915</i>	<i>758</i>
<i>dont DCRTP (748312)</i>	<i>281</i>	<i>281</i>	<i>281</i>	<i>281</i>	<i>275</i>	<i>174</i>
Autres produits de gestion courante (75)	105	84	188	246	386	251
Atténuations de charges (013)	42	42	57	69	121	61
Reprises sur provisions (78)	32	-			54	31
Opérations d'ordre - travaux en régie (042)	265	258	259	13	8	16
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)	15 175	15 284	15 632	15 857	16 997	16 736
Charges à caractère général (011)	2 730	2 963	3 092	3 156	3 746	3 637
Charges de personnel (012)	8 895	9 016	9 464	9 567	9 661	9 680
Autres charges de gestion courantes (65)	1 213	995	1 025	1 038	1 173	1 127
Atténuations de produits (014)		3		32		
Autres (66 hors 66111, 68, 022)	32	-	1	16	43	37
Dotation aux amortissements (042)	871	1 054	1 050	861	890	872
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)	13 741	14 031	14 632	14 670	15 513	15 353
EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©	1 434	1 253	1 000	1 187	1 484	1 383

	2020	2021	2022	2023	2024	CA 2025
Produits exceptionnels (77)	94	353	161	7	27	2
Charges exceptionnelles (67)	567	25	5	3	12	8
RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)	- 473	328	156	4	15	- 6
EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)	961	1 581	1 156	1 191	1 499	1 377
Intérêts de la dette (66111) (F)	155	136	132	164	151	115
EPARGNE BRUTE G = E - F	806	1 445	1 024	1 027	1 348	1 262
Capital de la dette (K)	890	740	740	740	648	640
EPARGNE NETTE (G) - (K)	- 84	705	284	287	700	622
INVESTISSEMENT						
Epargne nette (autofinancement)	- 84	705	284	287	700	622
FCTVA / dotations-participations (10)	346	350	586	251	195	380
Subventions d'investissement	314	309	634	459	289	631
dont RAR			304			
Dotations aux amortissement	870	1 056	920	861	890	872
Autres	59	100	285			15
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	1 505	2 520	2 709	1 858	2 074	2 520
Dépenses d'équipement directes	1 224	2 896	865	1 000	2 406	1 444
dont RAR						
Dépenses d'équipement indirectes (13)	-	-		10		
Autres	1 262	333	414	13	8	84
DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)	2 486	3 229	1 279	1 023	2 414	1 528
Emprunt						
Variation du FDR (résultat de l'exercice)	- 981	- 709	1 430	835	- 340	992
Fonds de roulement fin d'exercice	4 051	3 342	4 770	5 605	5 265	6 257

6 - Etats des restes 2025

Dépenses

Article	Fournisseur	Objet	Montant
2031	HEMIS AMO SARL	AMO place Lacote Assistance au choix des concepteurs	9 300,00 €
2031	HERITAGE ECONOMIE CONSTRUCTIO	Diagnostic clos couvert du chœur de la Collégiale	2 520,00 €
2031	GB CONSULTANT STRUCTURES	Diagnostic structurel maçonnerie charpente Collégiale	5 400,00 €
2031	GRECU Maria Andrea	ETUDE DIAGNOSTIC CONSOLIDATION DE LA CHARPENTE DU CHOEUR DE LA COLLEGIALE	5 784,00 €
2031	UGAP	CF25070087 Etude plan d'économie d'énergie éclairage public	18 108,00 €
2031	HEMIS AMO SARL	(211) Étude de faisabilité pour le réaménagement de la place Lacôte	8 928,00 €
2031	METTRY SAS	(1717) ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE SCOLAIRE ET LA RELOCALISATION DU PÔLE PETITE ENFANCE	5 238,00 €
2051	SCC FRANCE	Logiciel elections	9 065,00 €
2051	BERGER LEVRAULT	DV0621045-6 MODULE E-ATAL	9 935,00 €
		Sous Total chapitre 20	74 278,00 €
21312	ENGIE SOLUTIONS	CP25110012 Pompes à débit variable groupe scolaire Joliot Curie	5 143,00 €
2188	BODET TIME SPORT	panneau affichage des scores	2 924,00 €
2188	UGAP	BON CF25110076 LECTEUR CD MEDIATHEQUE	476,00 €
2188	ORAPI HYGIENE LIMOGES	DEVIS 00022C21UX1HNR5X CHARIOT	665,00 €
2188	EW&SB COUTURE	BON 2025CS28 MACHINE A COUDRE ESPACE JEUNESSE	159,00 €
2188	CFROID	BON CF25110039 GROUPE FRIGO POTAGER	10 018,00 €
2188	TOUT POUR LE FROID SOCIETE NOU	DE029165 CHARIOT	454,00 €
2188	PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	CF241200036 PORTAIL PIVOTANT	1 472,00 €
21318	RIDORET MENUISERIE SA	Travaux menuiseries Lot 3 remplacement porte d'entree local police municipale	4 986,00 €
21318	SCAL	Travaux menuiseries mur rideau Palais des sports	71 970,00 €
21318	ENGIE SOLUTIONS	CP25070022 REMPLACEMENT DES 2 PREPARATEURS ECS	17 566,00 €
2138	DELAGE MENUISERIES	Travaux menuiseries remplacement menuiseries exterieurs sdf du Mas	13 789,00 €
21828	GARAGE MOUNIER	Acquisition fourgon Voirie	35 067,00 €
215731	SEGARP SAS	Acquisition benne 3t5 PTU	37 266,00 €
215731	SEGARP SAS	Acquisition Benne 3t5 potence voirie	41 346,00 €
2158	DSC CEDEO	CF25110116 Coffret emboiture	374,00 €
2158	PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	CF25110113 Ensemble de soudage	1 146,00 €
2158	DIESELEC 87	BON CF25110187 SCIE CIRCULAIRE ATELIERS	558,00 €
2158	DIESELEC 87	BON CF25110188 AUTEL MAXI TPMS CENTRE TECHNIQUE	1 188,00 €
2158	DEFI MAT	BON CF25110184 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STHIL POTAGER	468,00 €
21621	TERRE BLANCHE	COMMANDE 2025 019 MEDIATHEQUE OEUVRE LAUREATE DE L ECHAPPEE DES ARTS 2025	9 400,00 €
21848	UGAP	BON CF25120009 FAUTEUIL E8 UCPA	558,00 €
21848	UGAP	BON CF25110197 BUREAU DROIT UCPA	287,00 €
21848	LEGALLAIS BOUCHARD	BON CF25110067 PENDERIE COLLECTIVE SERRES MUNICIPALES	5 222,00 €
21848	LES 3 OURS	DV187798 MOBILIER	190,00 €
21848	UGAP	CF25080048 LIT A BARREAU	1 406,00 €
21848	BIBLIOSHOP	MOBILIERS	11 511,00 €
21848	UGAP	CF25060071 MOBILIERS	3 262,00 €
21841	PGDIS PAPETIQUE PRO	BON CF25110143 MEUBLE RANGE CHAUSSURES CACHIN	412,00 €
21841	UGAP	BON CF25110144 TABLE ECOLE JOLIOT ELEMENTAIRE	295,00 €
21841	UGAP	CF25100160 ARMOIRE	507,00 €
21841	UGAP	CF25100158 ARMOIRE	508,00 €
21534	SEHV	CP25030031 REMPLACEMENT CANDELABRES	9 703,00 €
21534	SEHV	(53) (857) CP23030066 REMPLACEMENT POINT ECLAIRAGE 2023	3 990,00 €
21534	SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE	(63) (78) (50) (34) Cp19070031 remplacement points éclairage	7 314,00 €
21534	SEHV	(1768) CP24110045 REMPLACEMENT CANDELABRES	1 105,00 €
21534	ENEDIS DR DU LIMOUSIN	(1) (1655) Renforcement réseau électrique Henri Barbusse	51 700,00 €
21538	CC POL EAU	(70) (66) (1706) CP22100056 - EXTENSION BRANCHEMENT AEP - PUP BILAN	4 000,00 €

21538	LABBE TP SARL	(72) (64) (1708) CP22100051 EXTENSION RESEAU EU ET AMENAGEMENT - PUP BILAN	2 359,00 €
21538	CC POL ASSAINISSEMENT	(73) (63) (1709) CP22100069 BRANCHEMENT EU - PUP BILAN	2 600,00 €
21533	ALLEZ ET CIE ORADOUR	(71) (65) (1707) CP22100072 - EXTENSTION RESEAUX CABLES - PUP BILAN	5 641,00 €
21533	ORANGE	(74) (62) (1710) CP22100070 - ADDUCTION RESEAUX TELEPHONE - PUP BILAN	1 250,00 €
		Sous Total chapitre 21	370 255,00 €
2313	ABCI	Construction batiment de stockage stade Lot 2 charpent metallique couverture bardage ouvertures	71 910,00 €
2313	MAZIERE MICHEL	Construction batiment de stockage stade Lot 1 terrassement fondation enrobe	45 158,00 €
2313	CAMP R ETABLISSEMENT	Travaux de renovation 1er et 2eme etage maison des Charmilles Lot 6 plomberie chauffage ventilation sanitaire	45 809,00 €
2313	PFRIMMER PERE ET FILS SARL	Travaux de renovation 1er et 2eme etage maison des Charmilles Lot 5 electricite	17 766,00 €
2313	APB RAYNAUD	Travaux de renovation 1er et 2eme etage maison des Charmilles Lot 4 sols souples carrelage faience	31 724,00 €
2313	LIM ISOL	Travaux de renovation 1er et 2eme etage maison des Charmilles Lot 3 isolation faux plafonds plaques de platre peinture mesuiseries interieures	110 155,00 €
2313	KOMAR NOUVELLE SOCIETE	Travaux de renovation 1er et 2eme etage maison des Charmilles lot 2 couverture - zinguerie	34 162,00 €
2313	KDS	Travaux de rénovation 1er et 2eme etage maison des Charmilles Lot 1 désamiantage - démolition	18 948,00 €
2313	111 ETANCHEITE SARL	BON CP25100071 REFECTION ETANCHEITE TERRASSE DOJO PALAIS DES SPORTS	37 570,00 €
2313	ADI AMS TOURAINE	BON CP25100072 FOURNITURE ET INSTALLATION VMC DOJO	10 067,00 €
2313	111 ETANCHEITE SARL	BON CP25100070 CAROTTAGE DES 2 SORTIES VMC PALAIS DES SPORTS DOJO	4 500,00 €
2313	MAZIERE MICHEL	BON CP25110015 CREATION D'UNE OUVERTURE MUR D'ENCEINTE LES CHARMILLES	11 670,00 €
2313	MAITRYS	MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE DE GLANE.	11 400,00 €
2313	THOLOS ARCHITECTURE SARL	CP25050058 DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE BATIMENT DE STOCKAGE STADE	4 080,00 €
2313	LYCEE EDOUARD VAILLANT	CP25020085 CREATION D'UN SQUARE SUITE DEMOLITION DES ABORDS DE LA COLLEGIALE	610,00 €
2313	INGEPOLE	(19) (1590) MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET REFECTION SONORISATION COLLEGIALE MOE	25 800,00 €
2313	HEMIS AMO SARL	(75) (58) (1716) Mission AMO : réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière projet de réhabilitation de l'école République	8 697,00 €
2313	CABINET DUBOC	(1311) CP24070066 MISSION SPS SUITE INCENDIE ECOLE DE GLANE	1 920,00 €
2313	JFC RAVALEMENT SARL	(1970) LOT 3 RAVALEMENT TRAVAUX ECOLE DE GLANE	322,00 €
2313	LTD SARL	(1972) LOT 5 PLATRERIE FAUX PLAFOND MENUISERIES INT BOIS SOLS SOUPLES FAIENCES PEINTURE ECOLE DE GLANE	6 325,00 €
2313	CAMP R ETABLISSEMENT	(1973) LOT 7 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE TRAVAUX ECOLE DE GLANE	16 813,00 €
2313	SUN ENVIRONNEMENT	(1974) LOT 8 NETTOYAGE TRAVAUX ECOLE DE GLANE	5 628,00 €
2315	CMC AMENAGEMENTS PAYSAGERS	BON CP25110099 CHEMIN PIETON	13 827,00 €
2315	CMC TRAVAUX PUBLICS	BON CP25110076 CHEMIN PIETON	47 880,00 €
2315	CMC TRAVAUX PUBLICS	BON CP25110098 CREATION CHEMIN PIETON	139 432,00 €
2315	CABINET DUBOC	SPS POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER.	306,00 €
2315	CMC TRAVAUX PUBLICS	TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER	8 472,00 €
2315	EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOU	TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER	27 527,00 €
2315	LB CONSEIL INGENIERIE	AMO POUR LE DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION	595,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(61) (80) (45) (258) CP20100048 2020-09 VOIRIE 2020 CIMETIERE	4 068,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(67) (69) (1620) CP22100036 - TRAVAUX VOIRIE 2022 RUE PERUCAUD	15 471,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(69) (67) (1622) CP22100026 - TRAVAUX VOIRIE 2022	65 256,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(85) (13) (1914) CP22110057 TX VOIRIE 2022 - JOLIOT CURIE	1 997,00 €
2315	IGEO VINCENT	(89) (3) (1999) ASSISTANCE TECHNIQUE - FONTBONNE	10 000,00 €
2315	IGEO VINCENT	(1830) CP24110062 PLAN PROJETS DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU DOCTEUR ROUX	6 564,00 €
2315	IGEO VINCENT	(1875) CP24110061 PLAN TOPOGRAPHIQUE AMENAGEMENT RUE ROUX	1 476,00 €
2312	ART DAN	(1003) Rénovation d'un terrain de sport synthétique	808,00 €
2316	BLANCHON	(1832) CP24110049 TRAVAUX ENTRETIEN SUR LA TOITURE COLLEGIALE	44 987,00 €
		Sous Total chapitre 23	909 700,00 €
		TOTAL RESTES A REALISER DEPENSES	1 354 233,00 €

Recettes

Article	Tiers	Objet	Montant
13461	ETAT	DETR MENUISERIES PDS	23 990,00 €
13461	ETAT	DETR REHABILITATION MAISON DES CHARMILLES	49 598,00 €
13461	ETAT	DETR LEDS SALLE DES CONGRES	6 713,00 €
13461	ETAT	DETR ILOT DE FRAICHEUR CLOITRE	18 076,00 €
13461	ETAT	DETR SOLDE TRAVAUXAMELORATION THERMIQUE HOTEL DE VILLE	1 615,00 €
13461	ETAT	DETR REHABILITATION TERRAIN SYNTHETIQUE	130 225,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	CTD REHABILITATION MAISON DES CHARMILLES	12 360,00 €
1321	AGENCE NATIONALE DU SPORT	REHABILITATION TERRAIN SYNTHETIQUE	50 000,00 €
		Total chapitre 13	292 577,00 €
		TOTAL RESTE A REALISER RECETTES	292 577,00 €

7 - Maquette et prospective du budget prévisionnel 2026

DEPENSES	=	RECETTES
Dépenses de personnel Charges courantes		Fiscalité DGF et subventions Produits des services
Intérêts de la dette		
Autofinancement de la section d'investissement		
Annuité en capital		Autofinancement
Acquisitions de matériels, terrains, études, travaux		FCTVA Subventions Emprunts

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Ce projet de budget primitif a été construit dans un contexte de grande incertitude, avec un budget adopté par l'Etat le 1^{er} février seulement. Les partis pris ont été les suivants :

- ❖ **fiscalité constante**, mais avec une **évolution de 0,8 % des bases** (PLF 2026 mais en attente des confirmations de la DDFIP);
- ❖ en l'absence d'information et a fortiori de notifications : dotations de l'Etat identiques à 2025, attributions de compensation en baisse de 291 k€ par rapport à 2025 car solde du FPIC de 2018 pris en compte pour le calcul;
- ❖ baisse de la **DCRTP de – 66 %** (PLF 2026);
- ❖ **Allocations compensatrices TFB Usines** minoration de 20%
- ❖ charges à caractère général (**chapitre 011**) évaluées assez largement
- ❖ **charges de personnel en hausse**, qui tiennent compte du GVT, de la hausse de la cotisation patronale CNRACL, de la hausse des taux du contrat de prévoyance, des créations de postes.
- ❖ **La subvention d'équilibre au CCAS**, en hausse de + 52 000 €

	CA 2025	DOB 2026
Fonds de roulement début d'exercice	5 265	6 257
FONCTIONNEMENT		
Produits des services (70)	997	936
Impôts et taxes (73)	13 241	12 888
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	<i>8 454</i>	<i>8 525</i>
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	<i>3 317</i>	<i>3 026</i>
<i>dont FNGIR (73221)</i>	<i>562</i>	<i>562</i>
<i>dont taxe électricité (73218)</i>	<i>192</i>	<i>190</i>
Dotations et participations (74)	2 139	1 903
<i>dont DGF (74111)</i>	<i>350</i>	<i>350</i>
<i>dont DSU (741123)</i>	<i>247</i>	<i>245</i>
<i>dont CAF (7478222)</i>	<i>758</i>	<i>750</i>
<i>dont DCRTP (748312)</i>	<i>174</i>	<i>60</i>
Autres produits de gestion courante (75)	251	210
Atténuations de charges (013)	61	50
Reprises sur provisions (78)	31	-
Opérations d'ordre - travaux en régie (042)	16	8
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)	16 736	15 995
Charges à caractère général (011)	3 637	3 928
Charges de personnel (012)	9 680	10 531
Autres charges de gestion courantes (65)	1 127	1 232
Atténuations de produits (014)		
Autres (66 hors 66111, 68, 022)	37	3
Dotation aux amortissements (042)	872	827
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)	15 353	16 521
EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©	1 383	- 526

La période de réserve électorale ne permettant pas de débattre des projets nouveaux, les points relatifs aux projets seront débattus lors du vote du budget.

	CA 2025	DOB 2026
Produits exceptionnels (77)	2	
Charges exceptionnelles (67)	8	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)	- 6	- 10
EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)	1 377	- 536
Intérêts de la dette (66111) (F)	115	93
EPARGNE BRUTE G = E - F	1 262	- 629
Capital de la dette (K)	640	640
EPARGNE NETTE (G) - (K)	622	- 1 269
INVESTISSEMENT		
Epargne nette (autofinancement)	622	- 1 269
FCTVA / dotations-participations (10)	380	218
Subventions d'investissement	631	490
<i>dont RAR</i>		292
Dotations aux amortissement	872	827
Autres	15	25
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	2 520	291
Dépenses d'équipement directes	1 444	3 500
<i>dont RAR</i>		1 354
Dépenses d'équipement indirectes (13)		
Autres	84	8
DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)	1 528	3 508
Emprunt		
Variation du FDR (résultat de l'exercice)	992	- 3 217
Fonds de roulement fin d'exercice	6 257	3 040

LEXIQUE

- **DGF** : dotation globale de fonctionnement
- **CGI** : code général des impôts
- **RFR** : revenu fiscal de référence
- **EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- **CNT** : conférence nationale des territoires
- **LF** : loi de finances
- **DUCSTP** : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
- **FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- **DCRTP** : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
- **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **DSU** : dotation de solidarité urbaine
- **DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **FPU** : Fiscalité professionnelle unique
- **FPIC** : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle des ressources
- **DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local
- **FCTVA** : fonds de compensation pour la TVA
- **ETP** : équivalent temps plein